

Le saumon dans les mailles judiciaires

PORT DE BAYONNE Le préfet envisage de donner une autorisation aux pêcheurs professionnels. Ceux des gaves accélèrent les procédures

Entre challenge no-kill, saumonade, stands et panneaux d'information, démonstration de pêche à la mouche et découverte du pool Masseys, le saumon a été fêté à Navarrenx tout au long du weekend de Pentecôte.

La convivialité était au rendez-vous. Mais l'inquiétude aussi. Le contentieux avec les pêcheurs aux filets dérivants était bien évidemment au cœur des discussions. Un conflit qui ne date pas d'aujourd'hui. Dans l'exposition de Jean Laplace, qui présente les pages de ses 50 années de correspondant à « Pyrénées-Presse », un article rédigé il y a 45 ans, dénonçant les prélèvements abusifs dans l'estuaire de l'Adour, est toujours d'actualité !

« En 2018, la situation est la même, on pourrait faire un copier-coller sans changer une virgule », s'exclame Michel Puharré, adjoint au maire de Navarrenx. Sauf qu'on sait maintenant que cette pêche des professionnels est pratiquée sans qu'aucune autorisation n'ait jamais été accordée, une faille découverte en compulsant les documents officiels, par la commission migrateurs de l'AAPPMA du gave d'Oloron, sous la conduite de Pierre Bergès, membre du conseil d'administration. Toutefois, malgré la plainte déposée le 27 octobre 2017, les filets dérivants continuent toujours à être déployés.

Un débat à un autre niveau

La sous-préfète d'Oloron, Nathalie Gay-Sabourdy, annonça lors de la réception officielle qui clôtura la visite du pool Masseys, que, « pour clarifier la situation des pêcheurs de Bayonne, Gilbert Payet, préfet des Pyrénées-Atlantiques, envisage d'édicter une autorisation ». Il s'agit « d'une autorisation particulière qu'il peut donner après avis conforme du président du Conseil régional, pour la pratique de la pêche dans les bassins à partir d'une embarcation, à condition que l'acti-



La sous-préfète d'Oloron, Nathalie Gay-Sabourdy, a été accueillie au pool Masseys. PHOTO J.S.

tivité portuaire soit préservée » ainsi que le prévoit la législation.

La sous-préfète précisa « qu'à l'heure actuelle, la pêche professionnelle du saumon n'est pas exercée dans les installations portuaires de Bayonne, qui correspondent aux équipements et ouvrages nécessaires au fonctionnement du port ».

Les pêcheurs à la ligne, de leur côté, placent le débat à un autre niveau. Celui de l'écologie (« la survie du saumon atlantique ») et du fort potentiel économique de la pêche sportive des migrateurs pour les vallées des gaves « qui ont grand besoin de ce poumon d'oxygène touristique ». Et, appuyés par les élus politiques du Béarn, ils espèrent que le Conseil régional, propriétaire du port de Bayonne, ne suivra pas les intentions du préfet.

André Dartau, président de la fédération de pêche des Pyrénées-Atlantiques, et Patrick Laurent, vice-président de l'AAPPMA, gardent confiance. Ils ont été reçus, voici un mois, par Alain Rousset, président de la Région. Une entrevue qu'ils jugent positive : « Il nous a dit qu'il n'a jamais donné d'autorisation de pêche dans le port de

Bayonne et nous avons compris qu'il n'était pas disposé à en donner une. »

Citation directe et référé

Par ailleurs, nous apprenions ce début de semaine que l'AAPPMA du gave d'Oloron, la Fédération départementale de pêche et ANPER-TOS (1) allaient engager, dans les jours qui viennent, une procédure de citation directe à l'encontre de plusieurs pêcheurs professionnels suite à des constats d'huissier réalisés dans le port de Bayonne.

De son côté l'association Salmo Tierra-Salva Tierra annonce qu'elle va, début juin, avec les Sepanso 64 et 40, assigner en référé, le préfet des Pyrénées-Atlantiques, devant le tribunal administratif. Son président, Antoine Domenech, indique également « qu'au titre de la biodiversité, l'Union européenne et le ministre Nicolas Hulot, allaient être, très prochainement, contactés pour dénoncer le pillage des ressources dans le bassin de l'Adour ».

Jean Sarsiat

(1) Association nationale pour la protection des eaux et des rivières.